



Commission Foot Animation

PROCES-VERBAL

Réunion restreinte du 14/10/2025

CRITERIUMS & PLATEAUX

CALENDRIER

Les calendriers prévisionnels des critères et plateaux Foot Animation sont en ligne sur le [site du District](#). Attention, ces derniers sont susceptibles d'être modifiés.

ENGAGEMENTS

Si des équipes veulent s'engager une fois les dates butoirs dépassées, celles-ci ne pourront être acceptées qu'en cas d'exempts dans la catégorie concernée et uniquement à la place de l'exempt ou des exempts dans la grille. Dans ce cas, nous informons les clubs que les alternances sont susceptibles de ne pas toujours être respectées.

QUALIFICATION

Conformément aux dispositions réglementaires de qualification citées à l'article 89 des R.G de la F.F.F., les licences des joueurs doivent être enregistrées au plus tard le Lundi soir précédent la rencontre officielle du Samedi.

Au minimum 6 joueurs peuvent être alignés sur une feuille de match, à 5 joueurs l'équipe est considérée comme forfait.

REPORT

La commission rappelle que si un club n'a pas d'AOT pour recevoir un match à domicile, ce dernier doit envoyer au District la preuve du refus de la DJS puis doit demander au club une inversion.

Si l'inversion n'est pas possible, dans ce cas, la commission actera le report du match sur l'une des dates de « MATCH REMIS » sur le calendrier général du foot animation : [site du District](#).

CRITERIUM U13 A 11

La commission rappelle à tous les clubs engagés en critérium U13 à 11 que **SEULS** les joueurs U13 peuvent participer (interdiction de participation des joueurs U12).

FEUILLE DE MATCH

La commission rappelle à tous les clubs engagés en critérium que l'établissement d'une feuille de match est **OBLIGATOIRE**.

Vous trouverez ci-dessous un lien vous aidant à la réalisation de la FMI : [GUIDE FMI](#).

Enfin la commission rappelle que dans le cas où la FMI ne fonctionnerait pas, une feuille de match papier doit être rédigée et envoyée au district à la Technique, **au plus tard le Mardi matin suivant la rencontre**.

Concernant les plateaux U6 U7 U8 et U9, il en va de même pour la rédaction d'une feuille de match papier.
CHACQUE CLUB DEVRA RENDRE SA FICHE DE LICENCE, AVANT LE DEBUT DU PLATEAU AU RESPONSABLE DU CLUB ORGANISATEUR.

En cas de non-présentation du document, le club accueillant aura la possibilité de ne pas faire participer le club concerné et de le déclarer comme forfait.

JOURNEE 2 : 11/10/25**NOMBRE DE FORFAIT : 12****U10**

54941653 : FC SOLITAIRES
54941679 : FC SOLITAIRES
54941568 : PARIS ALESIA
54941612 : PARIS ALESIA
54939874 : PARIS ACASA
54910488 : ES PARISIENNE
54910560 : ES PARISIENNE

U12

54908687 : AS PARIS
54942029 : PARIS ALESIA

U13

54914833 : ES PARISIENNE
54941258 : ENFANTS DE PASSY
54908129 : MACABI PARIS

PLATEAU U8

ENFANTS DE PASSY
PARIS 13 ATLETICO

NOMBRE FEUILLE DE MATCH EN 1^{er} APPEL : 6**U12**

54942004 : ES SEIZIEME / POUCHET
54942030 : ES SEIZIEME / POUCHET

U11

54941513 : FC SOLITAIRES / PITRAY OLIER

U10

54941569 : FC SOLITAIRES / PARIS 13 ATLETICO

54941613 : FC SOLITAIRES / PARIS 13 ATLETICO

54963004 : PARIS ACASA / PARIS XV du 04/10